BALO

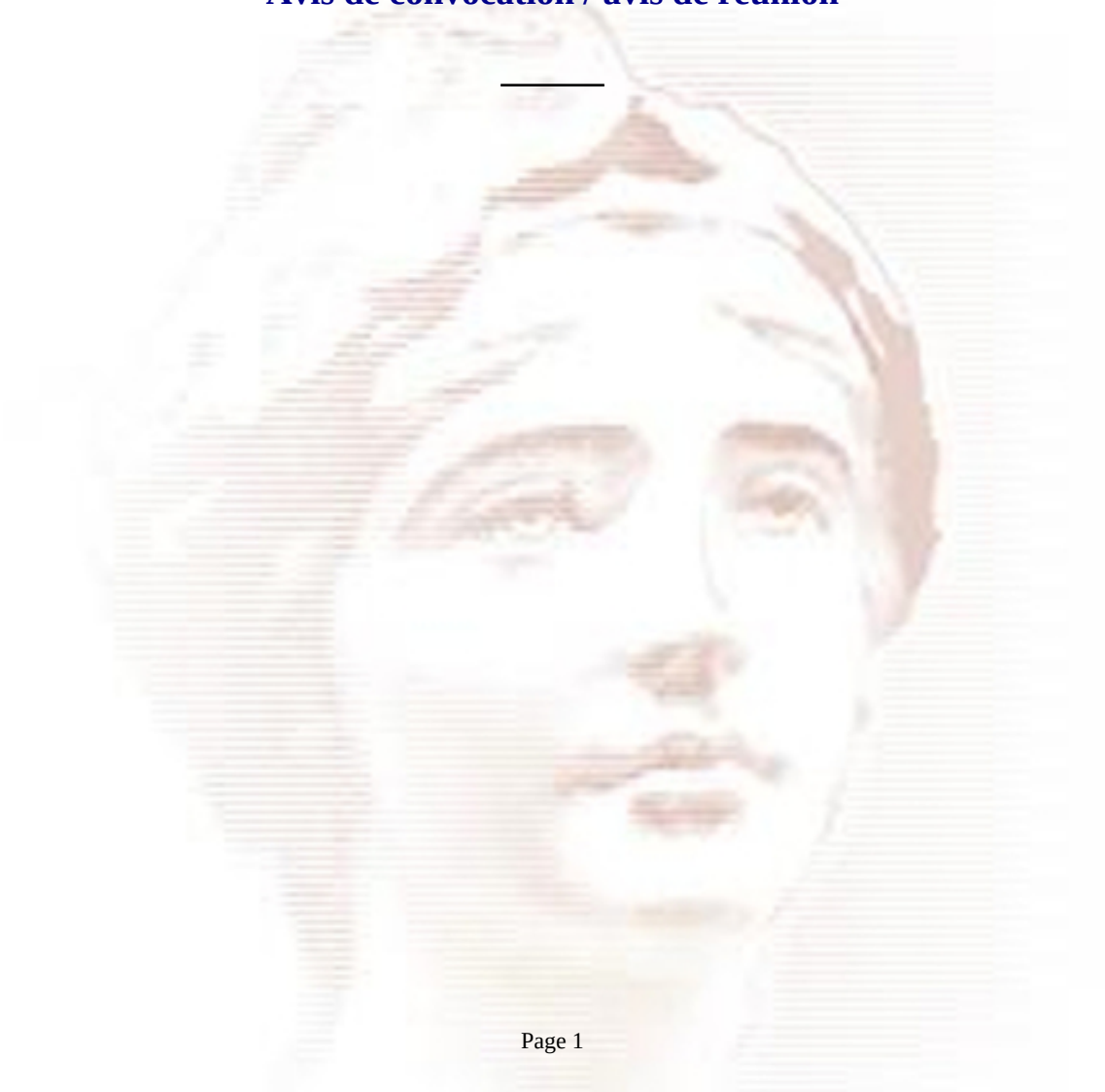
BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



ITESOFT
Société Anonyme au capital de 368.029,68 €
Siège Social : Parc d'Andron – Le Séquoia – 30470 AIMARGUES
330 265 323 R.C.S. NÎMES

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société ITESOFT sont convoqués en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire le 30 juin 2023 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration
- Lecture des rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions régies par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions,
- Approbation des éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux,
- Approbation des éléments de rémunération des mandataires sociaux,
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les opérations des dirigeants sur le titre,
- Fixation de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration,
- Renouvellement du mandat d'administrateurs,
- Pouvoir pour les formalités.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Les mentions obligatoires ont été publiées dans l'avis de réunion paru au Balo le 8 mai 2023 (bulletin N°55).